

DESHERBAGE DES PARCELLES EN POST-LEVÉE



Dans la pratique c'est :

Traiter les mauvaises
herbes jeunes avant leur
floraison

Adapter le traitement en
fonction de la flore présente
(lianes, herbe à riz,...)

Les solutions de traitement existant en Guadeloupe en 2025 avec des produits homologués en canne à sucre sont les suivantes :

Produit 1 +	Produit 2	Cible	Commentaire
CHARDOL 600 ou DICOPUR 600 (2,4-d) 1,25 l/ha	OPAL SL (dicamba) 0,6 l/ha Ou STARANE 200 (fluroxypyr) 1 l/ha	Dicotylédones et lianes	Ce mélange doit être réalisé sur jeunes adventives. Le choix en l'anti-dicotylédone (produit 2) se fait en fonction du type de flore rencontré sur la parcelle.
CALLISTO (mésotrione) 1.5 l/ha	OPAL SL (dicamba) 0,6 l/ha Ou STARANE 200 (fluroxypyr) 1 l/ha	Dicotylédones et lianes	Ce mélange doit être réalisé sur jeunes adventives. Le choix en l'anti-dicotylédone (produit 2) se fait en fonction du type de flore rencontré sur la parcelle.
CALLISTO PLUS (mésotrione + dicamba) 2 l/ha	STARANE 200 (fluroxypyr) 1 l/ha	Dicotylédones et lianes	Ce mélange doit être réalisé sur jeunes adventives. Le choix en l'anti-dicotylédone (produit 2) se fait en fonction du type de flore rencontré sur la parcelle.
LOYANT (florpyrauxifène) 0.6 l/ha	OPAL SL (dicamba) 0,6 l/ha Ou STARANE 200 (fluroxypyr) 1 l/ha	Monocotylédones + Dicotylédones et lianes	Ce mélange doit être appliqué dans les 30 jours après l'application de prélevée. Va permettre un meilleur contrôle des dicotylédones.
BANVEL 4 S (dicamba) 0.6 l/ha	STARANE 200 (fluroxypyr) 0.5 l/ha Ou CHARDOL 600 (2,4-d) 1,25 l/ha	Dicotylédones et lianes	Ce mélange doit être réalisé sur jeunes adventives. Le choix en l'anti-dicotylédone (produit 2) se fait en fonction du type de flore rencontré sur la parcelle.
ONYX (pyridate) 1.5 l/ha	STARANE 200 (fluroxypyr) 1 l/ha Ou CHARDOL 600 (2,4-d) 1,25 l/ha	Dicotylédones et lianes	Ce mélange doit être réalisé sur jeunes adventives. Possibilité de fractionner l'ONYX en deux apports de à 0.75 l/ha. Le choix en l'anti-dicotylédone (produit 2) se fait en fonction du type de flore rencontré sur la parcelle.

☞ Il faut appliquer les produits tôt le matin ou en début de soirée pour une plus grande efficacité

ZONE

Nota : Attention, veuillez respecter les IZNT (Indicateur de Zones de Non Traitement) portés sur l'emballage des produits. Une ZNT de 5 m s'applique aux produits qui n'ont pas encore d'IZNT. En cas d'infraction, l'utilisateur risque 30 000€ d'amende et 6 mois d'emprisonnement.

Attention :

- **LOYANT** : Fin de dérogation 120 jours le 19/11/2025. Application uniquement sur la ligne de canne à sucre avec un dispositif de traitement localisé
- **ONYX** : Fin de dérogation 120 jours le 29/11/2025

Pour toutes informations, contactez vos techniciens dans votre SICA

CTCS Guadeloupe - édition octobre 2025